

Conseil des associations du PNRGMVA

Avis négatif unanime sur le dossier
Hydroliennes dans le Golfe du Morbihan
rendu à l'issue d'une réunion du Bureau
le 12 Juillet 2022 à l'unique objet.

N/Ref : PA220803

Objet : Enquête publique unique arrêté préfectoral
du 15 avril 2022 ainsi titré :

*« projet d'installation et exploitation de 2 hydroliennes expérimentales
communes d'Arzon et de Larmor-Baden. »*

Mairie d'Arzon
19, Rue de la Poste
56640 ARZON

Vannes, le 03/08/22

A l'attention de Monsieur Bernard BOULIC – Commissaire enquêteur

Dossier déposé via la plateforme numérique dédiée à cet effet :

<https://www.registre-numerique.fr/hydroliennes-golfe-du-morbihan/>

AVERTISSEMENT :

Le document joint ainsi que la présente lettre n'engagent que le partenaire du PNR ci-dessus précisé et non le PNR lui-même.

Il s'agit d'un avis circonstancié pris par la majorité des associations du bureau présentes à la réunion précitée.

Monsieur Boulic,

Nous intervenons dans le cadre de l'objet ci-dessus, en qualité de membre partenaire du PNRGMVA au sein du Conseil des Associations (<https://www.parc-golfe-morbihan.bzh/le-conseil-des-associations/>)

Nous regroupons 36 associations du territoire réparties en 4 collèges dont plusieurs membres forment le bureau ; j'en suis le délégué général.

À la demande de plusieurs associations, le bureau du Conseil a tenu le 12 juillet dernier une réunion à l'objet unique : Les hydroliennes dans le Golfe du Morbihan.

A l'issue des débats, un NON unanime à l'installation des hydroliennes a été voté.



Parc
naturel
régional
du Golfe
du Morbihan
Park ar Mor Bihan

Une autre vie s'invente ici

Conseil des associations du PNRGMVA

Avis négatif unanime sur le dossier
Hydroliennes dans le Golfe du Morbihan
rendu à l'issue d'une réunion du Bureau
le 12 Juillet 2022 à l'unique objet.

Vous trouverez donc en pièce jointe, le compte-rendu argumentant notre positionnement de rejet d'essais dans un lieu aussi remarquable que le Golfe du Morbihan classé Nature 2000.

Est-ce bien raisonnable de vouloir venir y jouer à l'apprenti sorcier ?

Quelques questionnements supplémentaires qui interrogent :

Quels sont les objectifs du pétitionnaire, ils ne semblent pas très bien définis à moyen et long terme ? Qu'attendent *précisément* Sabella, UBS et Morbihan énergies de cette expérience ?

[Quelles attentes et motivations pour Sabella d'avoir fait monter l'entreprise General Electric à son capital et la faire siéger à son CA depuis début 2021 ?](#)

Vous souhaitant bonne réception de notre dossier, nous vous prions de croire, Monsieur BOULIC, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Patrick Ageron
Délégué Général en exercice
Pour le bureau du Conseil des Associations du PNRGMVA
06 67 11 19 51
patrickageron@gmail.com



Parc
naturel
régional
du Golfe
du Morbihan
Park ar Mor Bihan

Une autre vie s'invente ici

Compte-rendu de réunion du Bureau du Conseil des Associations du PNR

Sujet : Les hydroliennes du Golfe du Morbihan.

Comme il l'a indiqué lors de la matinée des partenaires du Parc, le bureau du conseil des associations du PNR a été interpellé par nombre d'associations afin de débattre notamment des Hydroliennes.

C'est ainsi qu'il a tenu une réunion de travail le 12 juillet dernier organisée à Baden par les Amis du Golfe du Morbihan.

L'objectif de la 1^{ère} partie était d'appréhender au mieux la position du PNR exposée par Patrick Camus (référént biodiversité du parc et dossier hydroliennes) et Thomas Cosson (chargé de mission Natura 2000 du parc).

C'est dans un esprit participatif que les associations ont eu le plaisir d'échanger avec les représentants du Parc, qui, appelés à d'autres obligations, se sont retirés à l'issue de l'heure et demie des débats au cours desquels, il est apparu une similarité de vue sur les [réserves exprimées notamment en page 14](#) du rapport du PNR.

les 11 associatifs restants ont ensuite abordé les motivations qui justifient le positionnement de leur organisation respective |

Si tout le monde estime qu'il est grand temps de changer de mode d'énergie, il n'en demeure pas moins que celui dont il est question dans le Golfe du Morbihan pose question :

- technologie ancienne, *donc déjà testée* ! Quand les « gros faiseurs » en hydrolien comme Naval Group ont cessé toutes activités dans ce domaine, quelle fiabilité et rentabilité peut-on attendre de cette technologie ?
- quid des conséquences de délabrement de la faune, la flore, la vie sous-marine et la biodiversité ?
- même le pétitionnaire parle de destruction d'une surface de zostères marines qu'il sous-entend comme étonnamment « anecdotique », alors que nous la considérons comme non négligeable.
- mais au titre de laquelle il propose, par mail du 2 février 2021, des mouillages « écologiques » en « compensation », (*ces mouillages ne sont-ils pas déjà prévus et en cours d'installation en concertation avec les élus, le PNR et les plaisanciers ?*)
- quid de la maintenance qui, sauf erreur, n'est ni détaillée ni développée ?
- situation surréaliste au vu des déboires connus partout ailleurs dans le monde, entre autre, le dossier Sabella à Ouessant... Le potentiel d'altérer le milieu marin est conséquent, et aucune maintenance apparente durant 3 ans ne retire-t-il pas tout crédit au projet de MHE ?
- ces essais ne vont-ils pas nécessiter une logistique démesurée, barges et pontons équipés d'engins de levage pour immerger les machines et les mettre hors d'eau en cas de nécessité ?
- quid de la circulation des navires avec une occupation prolongée de la surface ?

- dans un secteur où tout mouillage est interdit pour des raisons évidentes de sécurité, n'est-il pas aberrant d'y autoriser de grosses unités à poste fixe en plein courant ?
- quid des pollutions dues aux fuites prévisibles de l'huile des rouages ?
- quid des infrastructures de stockage des matériels à terre et de la gestion de la circulation sur des territoires non adaptés ?
- quid des émissions de gaz à effet de serre : selon MHE, sans maintenance, l'empreinte carbone des 2 hydroliennes par KWh produit serait celle d'une centrale à charbon (référence GIEC 2014).
- en l'occurrence, parmi les modes de production électrique, n'est-il pas ce qu'il y a de pire en matière d'émission de G.E.S. ?
- au regard de ces émissions annoncées par MHE ce projet peut-il revendiquer le label d'énergie renouvelable alternative ?
- ce projet ne dénote-t-il pas un grave manque d'études préalables de l'existant sur les zones concernées par l'immersion tant des machines que des câbles et de leur atterrissage ?
- enfin un état des lieux quantitatif de l'[ichtyofaune](#) a-t-il été effectué pour un bilan objectif de cette immersion d'hydroliennes ?
- le Golfe est un écosystème unique ! Doit-il se transformer en un site abîmé de sous-production d'énergie ?

Autant de motifs pour contester cette « installation d'essais » dans le Golfe du Morbihan dont il est vanté la beauté, dont la fragilité plus que réelle doit cesser d'être attaquée et dont les institutions demandent à tous de participer à sa préservation !

Est-ce avec ce type de projet que l'on va y arriver ?

Il s'avère que le conseil des associations du Parc compte quelques personnes au passé professionnel spécialisé et avéré dans le domaine de l'hydrolien.

C'est donc en parfaite connaissance de cause qu'il ne peut se prononcer favorablement sur une telle démarche de tests et ne peut que la refuser.

Faut-il rappeler que l'hydrolien dans le Golfe est un serpent de mer et ce, depuis les années 1920 ? Déjà à l'époque les études concluaient à une mise en danger de la pêche et de l'ostréiculture.... !

Au mieux des intérêts du Golfe, de larges analyses pointues et comparatives, notamment de l'existant faune, flore, biodiversité, passages des poissons et autres espèces vivantes, auraient dû être effectuées avant le dépôt du dossier, a minima dans les zones où MHE envisage l'immersion de ses 2 hydroliennes.